

Déclaration liminaire

Comité technique extraordinaire SPIP 13 – 29/01/2013

Monsieur le Président,

nous nous retrouvons ce jour parce que le SNEPAP-FSU a utilisé l'opportunité que sa position et les textes lui offrent de provoquer la convocation d'un comité technique extraordinaire.

La dernière fois que nous avons eu recours à cette procédure, notre service était engagé dans un mouvement social historique suite à l'affaire dite de « Pornic ». Le parallèle vous interpellera probablement, mais gardez à l'esprit qu'il vaut mieux prévenir que guérir. Cette initiative est coordonnée à l'échelon régional, en tout cas dans les trois principaux départements de la région sud-est où notre organisation est majoritaire, en voix et/ou en sièges ; elle s'inscrit en solidarité avec l'inter-département 04/05, non doté d'un Comité technique du fait de sa taille, dont des agents nous ont mandatés pour relayer leurs difficultés. Naturellement, les échanges qui interviendront ne pourront aborder les problématiques d'autres départements, mais à travers cette déclaration liminaire, nous serrons les rangs aux côtés de l'ensemble des personnels, tous corps confondus qui partout dans le sud-est sont particulièrement préoccupés, lorsqu'ils ne sont pas déjà frappés par le syndrome d'épuisement professionnel...

Tandis que les autorités régionales nous font part de leur pessimisme à l'augure des prochaines mobilités, notre région étant qualifiée de « bien dotée », nous ne pouvons que constater le triste état de nos services : à Toulon, où le ratio moyen est de 170 PSMJ par CPIP en milieu ouvert, 130 en détention ; à Grasse où la moyenne passera prochainement de 130 à 160 dossiers par CPIP du fait du non renouvellement de deux contrats. Grasse où une courageuse surveillante portait seule un pôle de 160 PSE avant de craquer du fait d'un incident qui a cristallisé le splendide isolement dans lequel l'administration l'a laissée... Dans les Hautes-Alpes, où un CPIP suit plus de 150 PSMJ dans une configuration géographique pénible ; à Salon de Provence où un agent pour 100 condamnés exerce dans un établissement pour peine spécialisé dans l'accueil d'un public pour le moins sensible. A Arles/Tarascon, où la situation est équivalente, la belle dynamique de ces dernières années ne résistera plus longtemps à l'effritement des ressources. A Aix en Provence où, toujours dans l'attente de locaux décents, les CPIP se voient confiés plus de 120 dossiers en moyenne, moyenne qui augmentera d'ici le courant de l'été avec des départs programmés ; à la maison d'arrêt d'Aix, les CPIP isolés par un cadre de proximité qui a de fait « jeté l'éponge », assurent chacun le suivi d'une centaine de détenus ; vous leur demandez de faire face, dans les semaines à venir, à la prise en charge de semi-libres, ainsi qu'à la réouverture du centre pour peine aménagée... Nos préoccupations couvrent l'ensemble des services, personnels administratifs en tête, qu'ils officient dans les SPIP où au sein du siège que vous dirigez. Notre ressenti est alimenté par cet état de fait, mais il s'est nourri, plus récemment, de décisions incompréhensibles pour les personnels.

L'administration s'est fourvoyée dans la gestion des personnels non titulaires. D'abord parce qu'il ne fait plus aucun doute qu'à travers le non renouvellement de ces contrats, et le recentrage du même volant d'emplois sur d'autres services, les SPIP ne sont toujours pas considérés comme prioritaires dans la « grande maison » ; l'explication de la DAP, qui déclare que les besoins auraient été pourvus par le recrutement de 88 CPIP placés et la promotion à venir, glace le sang... La gestion globale de ces situations fut quant à elle stupéfiante. Des mois durant, l'administration a fait croire à ces personnels que le renouvellement de leur contrat était acté, puis qu'il le serait probablement, avant que le couperet ne tombe, parfois par le biais d'un courrier électronique qui ne leur était nominativement pas adressé... Nous passerons sur le fait qu'après étude des dits contrats, nous avons établi que le renouvellement n'était légalement pas possible... L'administration n'a jamais anticipé ces situations et n'a pas accompagné ces fins de contrat ; les seules initiatives connues émanent de cadres de proximité laissés sans consignes ni outils, armés de leur seule conscience professionnelle et de leur humanisme. Nous saluons ainsi le cadre en poste à Salon de Provence.

Monsieur le Président, votre décision de donner un ordre de mission à un agent initialement affecté sur un service qui trouvait à peine son équilibre après deux ans de grande souffrance ne passe pas. Votre explication sur une décision « pragmatique » ne résiste pas aux principes qui ont sous-tendu cette opération. Quel terrible message envoyé aux personnels de votre département, quelle vision du service public !

La décision d'ouvrir dans l'urgence trois postes sur l'antenne de Marseille, purement politique, est incomprise. Au delà du fait qu'elle prive de ressources des services en difficulté, ailleurs en France, elle handicapera sans aucune doute toute la région sud-est, et en son sein des services en très grande souffrance, pour les prochaines mobilités.

Dans un tel contexte, Monsieur, les vœux que vous avez adressés à vos personnels, vœux au sein desquels vous vous réjouissez des renforts promis pour l'année 2013, sont vécus au mieux comme une gifle, au pire comme le signe d'une erreur de diagnostic sur l'état de vos services.

Monsieur le Président, nous n'entendons pas vous faire porter la responsabilité d'une situation qui nous dépasse tous, et il ne fait aucun doute que vous avez été touché par les situations individuelles. Nous ne vous reprocherons pas de prendre les décisions que votre statut commande. Pour autant, nous nous pensons légitimes à vous demander de vous vêtir de l'habit de premier responsable de l'un des principaux SPIP de France.

Les personnels se reconnaissent difficilement à travers vos discours et actes contradictoires. Ils ne sont pas dupes de la proximité que vous avez tenté d'instaurer, vous inspirant à tort des clichés du sud ou des vieilles méthodes ; en Provence aussi, détrompez vous, les personnels préféreront toujours les actes aux paroles...

Nous nous pensons légitimes à vous alerter sur le fait que les personnels se lassent de certaines paroles déplacées ; croire que vous « mettez au pas » vos agents en les « topant », en les « allumant » nous semble être un engagement sur une pente glissante ; solliciter leur compréhension en voulant « faire prendre l'air » à un CSIP quand une centaine d'autres personnels étouffent, est une erreur de jugement.

Nous sommes conscients que vos premiers mois d'activité ont été phagocytés par la situation catastrophique sur l'antenne d'Aix-Salon ; nous savons que vous avez été submergés par l'actualité et les commandes institutionnelles à Marseille, freinés par la carence en ressources humaines de votre propre service. Vous avez montré des signes d'ouverture, et su capter notre attention par votre volonté d'apaisement sur certains dossiers, comme le DAVC. Aujourd'hui, cela ne suffit plus. Le SNEPAP-FSU exige une politique départementale identifiée et ambitieuse. Il exige que les engagements soient suivis d'effet, à tous niveaux.

- Alors que l'outil est au bord de la fosse, et que bien peu de sites, en France, ne maintiennent son caractère obligatoire, nous nous opposerons à la mise en œuvre à marche forcée du DAVC. Et pour éclairer les esprits manquant de subtilité, nous rappelons que nous portons, plus que jamais, le principe d'une réflexion concertée, partagée et éclairée sur le processus d'évaluation des personnes sous main de justice.
- Si notre revendication en ressources humaines ne varie pas, nous ne supporterons pas plus longtemps que les personnels oeuvrent dans des conditions abrutissantes, avec des modalités de suivi qui prévoient les mêmes actes professionnels pour un détenteur de quelques grammes de cannabis et un violeur récidiviste. Un service public régalien moderne n'autorise plus qu'il y ait autant de modes de suivi que de services, voire d'agents... Nous exigeons qu'une vaste réflexion se mette en place, à l'échelle départementale, sur l'organisation d'un suivi différencié harmonisé. Aucune réorganisation de service ne sera acceptée si elle n'est pas préalablement discutée et partagée par les personnels, et validée en comité technique.
- Nous n'accepterons pas la réouverture du CPA d'Aix, réouverture que vous aviez vous même conditionnée à l'élaboration d'un projet pédagogique, d'une politique concertée entre les services, à une organisation et à des ressources adéquates.
- Alors que la constitution des organigrammes est engluée dans les arcanes de l'administration, confiée à des organisations professionnelles, l'une mise à part, mais bien isolée, qui ne comprennent rien à la vie d'un SPIP, nous vous demandons d'établir un état des lieux précis des effectifs de vos services, lequel tiendra enfin compte des organisations spécifiques de service, et plus du ratio technocratique *CPIP théorique/PSMJ*. Pour vous aider un peu, sachez que si nous nous en tenions au ratio, contesté, de 86 PSMJ par agent en milieu ouvert, 72 personnes en détention, il ne nous faudrait recruter pas moins de 12,4 équivalents temps plein sur l'antenne d'Aix/Salon, 8,4 ETP dans l'hypothèse où les absents seraient de retour... Le chiffre serait à minima doublé à l'échelle du département... développer à l'échelle régionale vous donnerait mal au crâne.
- Nous attendons une véritable politique partenariale à l'échelle du département ; les services de droit commun doivent prendre la place qui est la leur dans nos établissements.
- Nous attendons que cesse la confusion des missions du SPIP et du CPIP, que chaque tâche revienne à qui de droit. Où sont les coordonnateurs socio-culturels promis depuis des années ?
- Nous demandons à ce que les personnels administratifs soient entendus, eux qui sont submergés de demandes de statistiques, percutés de plein fouet par les difficultés nées du déploiement du logiciel origine.
- Nous demandons à ce que nos cadres soient respectés dans leurs fonctions, que la gestion des ressources humaines et des anomalies d'un logiciel ne dévorent pas leur quotidien.

Si nous soutenons la démarche de la conférence de consensus sur la prévention de la récidive, nous ne sommes pas naïfs. Le 8 janvier 2013, à l'occasion de sa visite du Centre Pénitentiaires des Baumettes, la Garde des sceaux prononçait un discours sur une « politique pénitentiaire ambitieuse et innovante »... une politique sans le SPIP.... Après avoir fait le tour de tout ce que le Ministère de la Justice peut compter de services, la Garde des sceaux n'a toujours pas mis les pieds dans un SPIP. La population pénale et les charges augmentent, les ressources humaines ne suivent pas, les organisations de service ne changent pas. Notre patience atteint ses limites ; sous estimer la détermination de notre organisation et des personnels qu'elle représente serait une erreur de plus...

Les représentants élus du SNEPAP-FSU pour le CTS SPIP 13 :

BENMEDJAHED Habib

CAQUINEAU Olivier

GUELLIL Nadia

MONTEILS Sandra